

Objet : Système I.C.E.

Rungis, le 22 novembre 2012

Monsieur Le Directeur,

De puis plus d'un an, nous possédons le système I.CE sur une partie de nos équipements frigorifiques.

Depuis, nous avons pu constater que le système I.C.E s'est mis en alarme lors de la présence d'un plusieurs défauts (exemple : colmatage des échangeurs entre deux entretiens, dérive de capteurs et/ou de régulation, etc.).

Il en ressort que le système I.C.E a, d'ores et déjà, pu éviter plusieurs dérives énergétiques.

De fait, nous avons continué à installer ce système sur l'ensemble de nos équipements frigorifiques.

Nous témoignons, par la présente, que le système I.C.E est un élément qui s'avère, sine qua none, dans la gestion énergétique de nos installations frigorifiques.

Par ailleurs, le contrat de suivi énergétique nous permet l'assurance d'une réaction rapide dans le cas d'une dérive de nos équipements frigorifiques.

Nous ne pouvons que conseiller le système I.C.E tant sur l'aspect de la démarche écologique, eu égard à l'énergie économisée, que sur le gain de la facture énergétique.

Pour valoir ce que de droit,

Nathalie Péraldi
Responsable Qualité

1, avenue de Normandie
94597 Rungis Cedex PLA 184

Tél. +33 1 45 12 38 00
Fax +33 1 46 87 85 82

Commandes répondeur 24h/24:
+33 1 46 86 92 38

www.ledelas.fr
info@ledelas.fr